

ENVIRONNEMENT. L'association Eccla fête aujourd'hui ses 30 ans au domaine de Montplaisir.

Les coups d'Eccla n'étaient pas des coups d'épée dans l'eau

Voilà donc 30 ans que l'association Écologie du Carcassonnais, des Corbières et du Littoral audois se tient à la pointe de la défense environnementale dans l'Aude. Une sentinelle qui a mené et remporté de nombreux combats. Retour avec Maryse Ardit, la présidente d'Eccla, sur quelques-unes des luttes les plus emblématiques.

Les débuts avec Salsigne

Eccla vient de se créer, en 1988, quand elle s'intéresse à la mine d'or de Salsigne. « C'était avant tout un problème d'emplois et de maladies professionnelles. Et pas un problème environnemental. On en a parlé quand personne ne voulait en parler. Ils ne voulaient pas fermer la mine car la dépollution s'imposait. On est intervenu à partir de deux analyses : il fallait faire entendre la voix de l'environnement et faire prendre conscience du niveau et de la gravité de la pollution du site. » Eccla est resté actif jusqu'en 1996, contribuant à chaque enquête publique, pour pointer les pollutions et ses conséquences. « Des associations locales se sont ensuite montées. Elles font du bon travail. » La mine a fermé en 2004.

Usine à poisons de Port-La Nouvelle : la DRIRE n'avait rien vu

En 1988, il y a aussi l'usine de produits phytosanitaires, la SOFT, à Port-La Nouvelle, usine à poisons comme on l'appelle dans la cité portuaire, qui développe un nouveau produit. « Après deux autorisations provisoires, une enquête



La mine de Salsigne a été un des premiers combats d'Eccla.

publique est ouverte pour une mise en production définitive. Je me rappelle, comme si c'était hier, de la réaction de Pitch Bloch (voir par ailleurs) après avoir consulté le dossier de l'enquête publique : « Maryse, c'est du DBCP (dibromochloropropane pesticide) ! » Il y avait eu des scandales sanitaires dans le monde entier, voilà dix ans. Cela rendait les hommes infertiles. Et les États-Unis avaient mis des normes drastiques pour pouvoir le produire. Tellement drastiques que plus personne n'en produisait. La DRIRE (Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement) n'avait pas vu passer ce produit d'autant plus que la SOFT n'avait pas donné la fiche toxicologique. On a fait des conférences de presse avec les pêcheurs, soucieux de la qualité des eaux. La DRIRE était embêtée. Elle n'a pas pu empêcher l'autorisation, mais par arrêté elle a édicté des normes sévères. L'industriel,

qui était en cheville avec un ministre du Sénégal pour produire ce pesticide à destination des bananeraies, a été incapable de tenir la norme. Au bout de 8 mois, il a renoncé. »

Attaque en règle contre les POS de Narbonne

« De 1990 à 1999, on a attaqué tous les plans d'occupation des sols de la ville de Narbonne. On a gagné tous nos procès, en référé, en appel, au fonds, au conseil d'État », rappelle Maryse Ardit. En attaquant, le POS spécifique de La Nautique, « on a évité l'urbanisation du Quatorze et 20 ha d'urbanisation en bordure d'étang ». Une ZAC était préconisée au Quatorze. Elle prévoyait 35 ha urbanisés, 45 000 m² de planchers et 1 000 places de parking. Maryse Ardit rappelle le contexte de l'époque. « La loi littoral venait

d'être votée en 1986, mais les élus n'acceptaient pas de la mettre en œuvre. »

L'installation de l'INRA était la locomotive qui justifiait la ZAC. Cela a donné lieu à une drôle de passe d'armes dont se souvient encore Maryse Ardit, qui montait les dossiers sans l'aide d'un avocat, à part pour le premier. « Le premier permis est donné par le maire, il est attaqué au tribunal. Un second permis est demandé par le président de Région, avant même que le premier soit tombé. Un troisième permis est demandé et donné par le Préfet le lendemain de l'annulation du second. Il sera aussi attaqué et annulé. Finalement, l'INRA est construit sans aucun permis valable. Ils ont tous été annulés jusqu'en Conseil d'État. J'aurais pu demander la démolition mais en tant qu'universitaire, je ne pouvais pas faire ça à un centre de recherches. »

Christophe Parra

ACTIVITÉ

La participation à 180 réunions en 2017

Eccla fête son anniversaire cet après-midi à partir de 15 h 30, au château de Montplaisir. Une exposition de France Nature Environnement sur « l'Eau, la Terre et le Climat » accueillera les invités. Puis, à 17 heures, un diaporama retracera les grandes actions de l'association au cours dequels divers intervenants sont prévus. Une douzaine de membres d'Eccla se partagent depuis 30 ans, selon leur disponibilité et leurs centres d'intérêts, les différents dossiers. « Cela demande beaucoup d'investissement en temps et en énergie, car non seulement il faut connaître son sujet mais aussi éplucher les dossiers, préparer la réunion, se déplacer », explique Maryse Ardit (ci-dessous devant les dossiers en question photo Ph. L.). Du travail, il n'en manque pas. Entre les commissions



départementales, les commissions de suivis de sites ou mise en place de Natura 2000, SAGES, la participation à l'élaboration de schémas départementaux ou de documents d'urbanisme, la contribution à des enquêtes publiques. En 2017, Eccla a participé à environ 180 réunions, tous secteurs confondus.

« Eccla s'est créée comme une association de vigilance environnementale et elle l'est restée. Nous tentons d'informer sur les risques et les pollutions et sur les autres multiples atteintes à l'environnement et aux espaces naturels. À ce titre, Eccla n'a jamais demandé de subvention en 30 ans », précise Maryse Ardit.

Dakar à Fontfroide : «Quand la nature se venge»

Le rallye-raid du Paris-Dakar avait prévu de faire escale à Narbonne, début janvier 2004. « Nous avons toujours été contre le Dakar mais là, les organisateurs envisageaient de faire courir une spéciale dans le massif de Fontfroide. Un site classé, Natura 2000, ZNIEFF de type 1. Tout milite contre une autorisation pour cette spéciale où sont attendus 600 véhicules dont des poids lourds, sans compter les risques d'incendie et un public très nombreux », raconte Maryse Ardit. Durant tout le mois de décembre, des associations nationales ont plaidé jusqu'au ministère contre la tenue de cette spéciale. En fin d'année, le compte à rebours commence. Et Eccla se retrouve en première ligne. Le 29 décembre, un arrêté préfectoral autorise la spéciale à Fontfroide. Il est signé du 22 décembre, mais compte tenu des fêtes, la préfecture était fermée depuis le 24. Le jour même, Eccla finalise le recours avec référé. Le 30, ré-



Les véhicules du Dakar dans le bourbier de Fontfroide.

Photo Ph. Leblanc

ception d'un mémoire en réponse du préfet et le tribunal fixe l'audience au 31 décembre après-midi. « Le 31 décembre au matin, toutes les télé nationales sont au local d'Eccla », se souvient Maryse Ardit.

Le 31 après-midi se tient l'audience. « Naturellement, nous sommes déboutés. On avait peu d'illusion vu l'énorme pression médiatique. Mais nous ne sommes pas condamnés à payer les frais demandés par la mairie de

Narbonne et ASO. Le plus drôle : la nature s'est vengée... L'épreuve a démarré, mais comme il avait beaucoup plu la veille, les premiers véhicules se sont embourbés, obligeant à annuler la spéciale ! »

Ch. P.

Pitch Bloch et Maryse Ardit faisaient la paire

Difficile de parler de l'association Eccla sans parler de Pitch Bloch. Décédé en 2007, il a fait la paire avec sa compagne Maryse Ardit. Une paire qui alliait les compétences (Maryse Ardit, universitaire, est titulaire d'une thèse en physique nucléaire et Pitch Bloch a travaillé dans l'industrie chimique) et l'opiniâtreté. Tous les deux sont à l'origine de la création d'Eccla, en 1988. Ils s'étaient installés à Montsérét en 1986, où ils habitaient une maison autonome énergétiquement. « On a découvert le département en collant des affiches pour les Verts lors d'une campagne pour les Européennes », sourit Maryse Ardit.

À l'époque, il n'y avait pas d'association de défense de l'environnement mais plutôt des associations naturalistes. « Il fallait une association qui puisse intervenir techniquement sur des dossiers sensibles », raconte Maryse Ardit. Eccla est donc porté sur les fonts baptismaux



dans le but de préserver l'environnement, combattre les pollutions, alerter sur les manquements aux lois environnementales. De la Comurhex à Lambert, en passant par Salsigne ou encore les lotissements en bord d'étang. Eccla a été agréée en 1991 par le ministère de l'Environnement au niveau départemental. Mais il a fallu attendre 1997 pour qu'elle puisse intégrer le Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (Coderst). « Quand Dominique Voynet, la patronne des Verts à l'époque, était au gouvernement », souligne encore Maryse Ardit.

Ch. P.